



le 16 d cembre 2024

M moire pr sent  par Les Amis du Bois  Saint-Antoine dans le cadre de la consultation publique de la CMM sur le PPMADR - d cembre 2024

Contact : amisboisesa@gmail.com

Pr sentation du groupe

Le groupe Les Amis du Bois  Saint-Antoine r clame la protection de l'espace naturel du Bois  Saint-Antoine, dans son int gralit , c'est   dire entre le chemin Saint-Antoine, le boulevard Arthur-Sauv , le parc Laval-Ouest et l' cole Fleur-de-Vie. Nous ferons   cette fin les repr sentations n cessaires aupr s des autorit s, et ce, sans rel che. Pareillement, nous nous opposerons   toute modification de zonage allant en sens contraire.

Le Bois  Saint-Antoine, compos  des bois s, milieux humides et friches, est un des derniers espaces verts non d velopp s dans notre secteur. Avec ses acc s multiples, c'est le seul bois  du secteur qui est fr quent  r guli rement par les citoyens du quartier. Il s'agit d'un milieu naturel qui poss de une faune ainsi qu'une flore importantes et diversifi es, les derniers milieux humides de l'ouest de Laval, un peuplement forestier irrempla able, plusieurs esp ces d'oiseaux, et des friches qui pr sentent un habitat pour le papillon monarque et couleuvre brune.

Nous reconnaissons l'importance d'une connectivit  entre des milieux naturels, donc nous collaborerons avec tout organisme vou  aux m mes objectifs pour l'ensemble des espaces naturels, incluant les golfs, dans l'ouest de Laval, et qui forment un  cosyst me avec le Bois  Saint-Antoine.

En conformit  avec la d claration de l'ONU sur la biodiversit  ("Kunming-Montr al Global Biodiversity Framework" (GBF) — 2022), sign e par la Ville de Laval, nous soutenons la cible de 30% de protection pour chaque  cosyst me, et la restauration de 30% des terrains d grad s. Par cons quent, nous attendons de la ville de Laval qu'elle applique ces objectifs sur son territoire. Nous entendons le lui rappeler assid ment.

En ce qui a trait au Bois  Saint-Antoine lui-m me, nous travaillerons   le maintenir dans le meilleur  tat possible, et nous encouragerons et aiderons quiconque   le faire — le tout dans le respect des droits des propri taires actuels.

Notre groupe comprend un conseil de direction de sept personnes, des b n voles r guli rs, et 302 membres de notre groupe Facebook. En 2023 nous avons d pos    la Ville de Laval une p tition avec plus de 1,000 signatures (la plupart par  crit, r colt es porte- -porte) exigeant la protection de la totalit  du Bois  Saint-Antoine, ses milieux humides et friches.

Notre groupe fait partie de la Coalition Mobilisations Citoyennes Environnementales de Laval (CMCEL). Nous soutenons des positions dans la mémoire produit par la Coalition, mais ajoutons nos propres préoccupations spécifiques à notre expérience comme résident(e)s de Laval-Ouest.

Bien que notre but primaire soit la protection du Boisé Saint-Antoine, nous reconnaissons que nous travaillons dans un contexte de règlements et planification plus larges, et que nous avons une responsabilité d'exprimer nos valeurs de protection des milieux naturels et l'accès à la nature pour des résident(e)s du CMM.

En plus de la conservation du Boisé Saint-Antoine, notre rêve, comme pour les autres groupes de la CMCEL, est de voir la constitution d'un parc urbain national dans la région de Montréal (« Grand Parc du Nord-Ouest ») qui comprendrait des espaces naturels restant du nord de Laval, île Bizard, Lac Deux-Montagnes et ouest de Montréal, incluant ces espaces :

- [Les bois avoisinants de l'Équerre](#)
- [Le Bois de Naples](#)
- [Le Boisé St-Saens Ouest](#)
- [Le Boisé St-Antoine](#)
- [Le Parc Sentiers des Bois](#)
- [Protégeons les espaces verts des golfs de Laval \(Ste-Rose, St-François, Laval-sur-le-Lac, UFO, Islesmere\),](#)
- [Le Bois Papineau](#)
- [Le Bois d'Auteuil](#) près des rues Bailly, Boivin, Baulu, Bergeron, Laura et Bellehumeur.
- [Vigiles Milles-îles](#) (Île-Gagnon)
- [Le Boisé du Ruisseau Barbe](#)

Préoccupations et suggestions par Orientation et Objectif

Orientation 1. Un Grand Montréal avec des milieux de vie complets et durables

Objectif 1.1 Définir le territoire d'urbanisation selon un aménagement durable

En principe, nous sommes d'accord pour que le développement soit concentré autour de l'accès au transport en commun et des pôles de transport en commun (TOD). Cependant, la mauvaise conception de la branche Deux-Montagnes du REM rend cela problématique dans le cas de Laval-Ouest et des autres quartiers autour de cette branche. Le REM n'a pas été implanté dans les secteurs de Laval et de la couronne nord qui avaient déjà la plus forte densité de population, mais a plutôt « cannibalisé » la ligne de Deux-Montagnes comme branche la plus rentable du système de train EXO. En conséquence, les gares sont construites dans des zones à faible densité de population, possèdent des grands espaces naturels et des espaces susceptibles d'être restaurés, tels que les terrains de golf. La Ville de

Laval insiste actuellement sur le fait qu'elle doit permettre le développement des terrains non bâtis autour de la gare de Sainte-Dorothée afin de se conformer aux exigences du TOD. Le Boisé Saint-Antoine n'est pas visé par le TOD, mais nous craignons que le TOD de Saint-Dorothée ait un impact négatif sur la biodiversité et la quantité d'espaces naturels dans l'ouest de Laval. Le TOD nécessitera la destruction d'espaces verts qui faisaient auparavant partie d'un terrain de golf et qui avaient un fort potentiel de renaturalisation, et réduira les terres qui auraient pu être incluses dans un « Parc du Nord-Ouest ».

Suggestion : Inclure une exception à cet objectif qui n'exige pas le développement de terres écologiquement significatives ou ayant un fort potentiel de restauration, simplement en raison de la présence d'un TOD.

Objectif 1.2 Optimiser le développement urbain dans le périmètre métropolitain

1. En tant que groupe de conservation, nous trouvons l'approche d'une « Trame verte et bleue » décevante car elle ne s'attaque pas directement au problème de l'étalement urbain et poursuit la connectivité et la protection des espaces naturels de manière fragmentaire. Elle impose également une charge importante aux groupes de citoyens et aux municipalités pour défendre la protection et l'acquisition de terres, parcelle par parcelle. Nous soutenons l'approche de la ceinture verte, comme c'est la norme pour les zones urbaines ailleurs dans le monde qui prennent au sérieux la nécessité de limiter l'étalement urbain.

Suggestion : Limiter l'étalement urbain en désignant une ceinture verte autour du périmètre urbain de la métropole de Montréal.

2. Actuellement, Laval inclut dans le périmètre d'urbanisation de nombreux espaces naturels et des terrains à haut potentiel écologique. Ce périmètre est plutôt défini par des terres agricoles. Pour atteindre un niveau de protection des espaces naturels plus près de 30 % sur l'île de Laval et contribuer aux cibles du CMM, il faudrait exclure du périmètre d'urbanisation tous les espaces naturels non bâtis et les espaces verts à fort potentiel de restauration.

Suggestion : Exiger des municipalités qu'elles excluent de leur périmètre d'urbanisation les espaces naturels à haute valeur écologique.

Objectif 1.6 Identifier les contraintes majeures qui concernent le territoire de plusieurs MRC (risque d'inondation)

Laval Ouest, dans le secteur du Boisé Saint-Antoine, présente un risque élevé d'inondation et de débordement d'égout, en raison du terrain naturel et de l'insuffisance des infrastructures. En août 2024, de nombreux résidents du secteur ont subi de graves inondations de leur sous-sol à la suite de la tempête tropicale Debby. En tant que résidents, nous sommes convaincus que le Boisé Saint-Antoine a empêché des inondations plus graves dans les environs, en absorbant de grandes quantités d'eau. Cette opinion sur le rôle des espaces verts dans la réduction des risques d'inondation est également soutenue par des urbanistes et des études scientifiques. Cependant, la Ville de Laval n'a toujours pas pris de mesures pour protéger une partie du Boisé Saint-Antoine qui est zonée pour une construction commerciale immédiate et où le propriétaire actuel prévoit de construire un centre commercial et un grand parc de

stationnement. Nous craignons qu'une nouvelle réduction de la superficie du Boisé Saint-Antoine n'aggrave les risques d'inondation pour les résidents et ne crée des eaux de ruissellement contaminées qui nuiront à l'écologie de l'espace naturel restant.

Suggestion : Exiger des municipalités qu'elles tiennent compte de la contribution des espaces naturels à la réduction des inondations et qu'elles envisagent la protection des espaces naturels lorsqu'elles planifient la réduction des risques d'inondation.

Orientation 3. Un Grand Montréal avec un environnement naturel, culturel, paysager et patrimonial mis en valeur.

Nous soutenons les objectifs de « Conservation et gestion efficaces d'au moins 30 % des terres, des eaux intérieures, des zones côtières et des océans de la planète, en mettant l'accent sur les zones particulièrement importantes pour la biodiversité et le fonctionnement et les services des écosystèmes ». Et, nous soutenons aussi les objectifs de « Restauration achevée ou en cours d'au moins 30 % des écosystèmes terrestres, des eaux intérieures et des écosystèmes côtiers et marins dégradés » qui ont été convenus par les signataires de la 15e Conférence des Parties (COP 15). Ces objectifs devraient avoir pour cible 2030 comme prévu initialement, et non pour 2046, cible du Projet de PMAD.

Suggestion pour l'orientation 3 : se conformer aux dates cibles convenues lors de la 15e Conférence des Parties (COP 15), que la CMM a déjà promis d'honorer.

Critère 3.1.2 Identification des territoires comportant les milieux naturels d'intérêt métropolitain

Critère 3.1.4 Identification par les MRC et les agglomérations des autres milieux naturels contribuant à l'atteinte des engagements métropolitains en matière de conservation des milieux naturels

Nous constatons que le Boisé Saint-Antoine, ainsi que plusieurs autres espaces naturels de grande valeur écologique à Laval, ne sont pas inclus dans la carte 28, page 226 du Projet du PMAD. Jusqu'à présent, la Ville de Laval a manqué d'ambition dans l'identification des espaces naturels sur terrains privés comme étant des zones de haute valeur écologique.

Par conséquent, nous accueillons favorablement le critère 3.1.4 qui demande aux municipalités d'identifier d'autres zones naturelles pouvant contribuer aux objectifs de conservation de la CMM. Cependant, à notre connaissance, une grande partie de la valeur écologique, comme la présence de la couleuvre brune, du Boisé Saint-Antoine n'est pas enregistrée dans les sources citées dans le critère 3.1.4. Il faut également noter qu'il est presque impossible d'organiser une étude écologique sur un terrain privé sans la collaboration du propriétaire (qui n'est probablement pas motivé). Le coût d'une telle étude est également hors de portée de la plupart des groupes de citoyens.

Suggestion : Permettre aux observations citoyennes d'espèces validées par des experts, telles que celles recueillies sur iNaturalist, d'être une source de données au titre du critère 3.1.4.

Suggestion : Décréter un moratoire sur la construction dans les zones susceptibles d'être des milieux naturels d'intérêt métropolitain selon le critère 3.1.4. jusqu'à ce que les

municipalités aient créé un schéma d'aménagement et de développement (SAD) révisé selon les exigences du PMAD révisé.

Critère 3.1.6 Identification des secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel

Nous appuyons les objectifs de ce critère, mais nous nous demandons pourquoi aucun des terrains de golf de l'ouest de Laval n'a été inclus dans la liste. À Laval, seul le Terrain du Golf de Sainte-Rose, qui est déjà situé sur une terre agricole, a été inclus. Le Club de golf Laval-sur-le-Lac, le Club de golf Islesmere, le Club de golf le Cardinal et le Golf UFO sont tous situés dans l'ouest de Laval et la plupart d'entre eux sont susceptibles d'être convertis à d'autres fins dans un avenir rapproché. À notre connaissance, il y a peu de différence entre le potentiel de restauration du Terrain du Golf de Sainte-Rose et celui des autres clubs de golf de Laval. La seule différence est que les autres clubs de golf ne sont pas situés sur des terres agricoles et ont une valeur foncière plus élevée. Afin de préserver le corridor écologique dont fait partie le Boisé Saint-Antoine, nous recommandons fortement d'inclure ces golfs dans la liste du critère 3.1.6.

Suggestion : Inclure le Club de Golf Laval-sur-le-Lac, le Club de Golf Islesmere, le Club de Golf le Cardinal et le Golf UFO dans le Tableau 38 - Secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel.

Critère 3.1.7 Identification par les MRC et les agglomérations des autres secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel

Nous appuyons fortement ce critère, puisque la Ville de Laval a jusqu'à maintenant fait peu d'efforts pour identifier les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel. Tel que mentionné, il existe par exemple plusieurs autres terrains de golf à Laval qui présentent un fort potentiel de restauration écologique. Le Boisé Saint-Antoine est un autre exemple, puisqu'il présente déjà un niveau élevé de diversité écologique, mais pourrait être restauré davantage en éliminant les espèces envahissantes et en réhabilitant d'anciens milieux humides.

Critère 3.2.1 Encadrement des constructions, ouvrages, travaux et activités autorisés dans les milieux naturels d'intérêt métropolitain

Suggestion : Inclure dans la liste des composantes naturelles d'intérêt la présence de la couleuvre brune, qui est une espèce menacée dont l'habitat principal au Canada est la région métropolitaine de Montréal, et inclure l'habitat du papillon monarque, par la forte présence de l'asclépiade.

